L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE 1865. entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 16 DECEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 16 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES :

#	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux	22	35	50	90	125
Trois	30	52	70	110	175
Quatre	38	67	90	140	225
Cinq	46	80	105	170	275
Six	54	90	120	200	325
Sept	60	106	135	230	375
Huit	65	115	150	260	420
Neuf	70	125	165	290	460
Dix	75	135	180	320	500
Onze	80	145	195	350	540
Douze	85	155	210	380	580
Treize	90	165	225	410	620
Quatorze	95	175	235	430	660
Quinze	100	185	240	450	700
Seize	175	300	450	750	1200

Les annonces au mois insérées, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $3 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles, pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, ces annonceurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune*
J. O. NIXON, *Crescent*
Wm H. C. KING & Co., *Times*
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Annonces—On a dû voir dans le Tarif de la Presse que les annonces publiées dans la page du titre (page éditoriale) paient le prix plein, c'est à dire $1 50 le carré, par insertion, moins l'escompte, s'il y a lieu. Les annonces destinées à cette page, et que l'on désire y voir maintenir, doivent donc être marquées *Première page* ou *Page éditoriale*.

FEUILLETON.

Voir la seconde page pour le feuilleton.

Ventes à l'encan de ce jour

Par le Shérif : à la Bourse des Négociants : des Encanteurs : une maison de [illegible] à deux étages, en bois, face aux rues des Pacaniers et des Orangers, faubourg Annunciation ; deux ma[illegible] ; Premier District ; une maison [illegible] et une maison cottage dans le Troisième District, rue [illegible] entre les rues Miro et Tonti ; un terrain avec bâtisses [illegible] ; Premier District ; un autre [illegible] et [illegible] rue Constance.

Ainsi : plusieurs comptes, billets et réclamations.

Par A. Bottigny, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : cinq terrains [illegible] rues Orangers, Pacaniers, Richard et Annonciation, avec toutes les améliorations, et deux autres terrains, même rue, [illegible] ; des [illegible] de valeur dans le Premier District et dans le Quatrième District.

Par Charles E. Fenner, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : un terrain dans le Deuxième District, [illegible] rues Bellechasse, St. Philippe, Urquhart et Sixième, contenant deux terrains [illegible].

Par G. de Feriet, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : une jolie maison [illegible] rue St. Pierre, [illegible].

Par G. E. Girod, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : le bâtiment d'un quartier, [illegible] dans la Nouvelle-Orléans, [illegible] Concession.

Par Gardner, Smith & Co., à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : les propriétés situées dans la [illegible] ligne [illegible] du Canal sur les rues Douane, Dorgenois, Gasquet, Poydras [illegible].

Par P. Galnard, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs : une maison [illegible] rue St. Pierre, une propriété [illegible] Dauphine.

Par O. Valéton, à midi, rue St Philippe, entre Royale et Chartres : le fonds de cette grocerie.

Par P. E. Murphy, au No 47, rue des Magasins : marchandises avariées, [illegible] de cigares du pays, [illegible], en bois [illegible], etc.

Par le même, une heure et demie, sur la Levée, entre Bienville et Conti : [illegible] barils de pommes ; aux Nos 77 et 79, rue Poydras : beurre de Goshen ; un magasin d'encan : [illegible] ; aux Nos 55 et 57 rue Poydras : des conserves de bœuf, etc.

Par M. P. Vincent & Co. à leur salle d'encan : marchandises sèches.

Par E. Roger & Co. à leur salle d'encan : vente sans réserve de [illegible] bottes, souliers et brodequins.

Par J. F. Rolleau [illegible] magasin d'[illegible] pièces de toile fine, [illegible].

Par le même, au No 51 de la rue Gravier : fromage, riz, épices, [illegible], etc.

Par J. C. Blanc, à sa salle d'encan : grande vente de [illegible] chapeaux.

Par P. Fernandez [illegible] : marchandises sèches, bas, chaussons, [illegible], etc.

Par B. Turpin, au No 36 de la rue Vieille-Levée : vin de Bordeaux, vin muscat, vin de Malaga et prunes sèches.

Par Hoffman & Marks, au No 31 de la rue de Chartres : objets de fantaisie.

LE MESSAGE PRESIDENTIEL.

REVUE DE LA PRESSE DE NEW-YORK.

(*Extrait du Courrier des Etats-Unis.*)

L'impression causée par le Message présidentiel a décidément été des plus favorables dans la presse et dans le public. Pour nous, nous ne pouvons que louer sans réserve tout ce qui a trait à la politique intérieure : M. Johnson s'est exprimé en patriote et en homme d'Etat, et sa parole toujours s'alre, quelquefois éloquente, fait un heureux contraste avec les excentricités et les obscurités diffuses auxquelles nous avait habitués son prédécesseur.

Tout en n'étant pas aussi satisfaits de la partie de M. Johnson en ce qui concerne la France et l'Angleterre, nous nous plaisons à reconnaître que le premier magistrat du pays s'est du moins abstenu de ces déclamations vides qui sont malheureusement de mode aux Etats-Unis. Le Président, tout en étant très-ferme à l'égard de la Grande-Bretagne, voit sérieusement dans les démêlés actuels une question de principe, et ne demande pas "le redressement actuel" de certains griefs. A l'égard de la France, on remarquera que M. Johnson s'est abstenu de parler de la doctrine Monroe, mais qu'il n'en a pas moins adhéré aux principes qu'elle représente. Le paragraphe en question est une mise en demeure indirecte d'abandonner le Mexique, et une menace à échéance, faite d'ailleurs dans une forme très-adoucie. Pour la France, comme pour l'Angleterre, les Etats-Unis prendront leur temps et attendront leur moment. Il est probable du reste que M. Johnson en dira davantage, lorsqu'il communiquera au Congrès les documents diplomatiques auxquels il fait allusion.

Les journaux de New-York sont à peu près unanimes à approuver le message sans réserve. La *Tribune* signale la franchise et l'habileté profonde de ce document. Sur un seul point elle se sépare de M. Johnson : c'est à propos du suffrage des noirs, question que le journal républicain ne voudrait pas voir réserver aux Etats. A propos des affaires étrangères, la *Tribune* s'exprime ainsi :

"...Nous pouvons attendre un règlement avec l'Angleterre, mais il ne sera pas sage pour elle de l'ajourner. Quant aux démonstrations monarchiques européennes contre l'indépendance, sinon contre l'existence de certaines républiques américaines, le Président rend très loyalement et très clairement le sentiment général de notre peuple. Nous ne voulons pas la guerre, nous désirons l'éviter, mais la France ne doit pas trop présumer de notre répugnance à avoir recours aux armes. Nous pouvons oublier le passé, si nous avons la garantie assurée que l'avenir ne le reproduira pas en l'aggravant. Nous ne voyons rien dans ce que dit le Président sur ce sujet qui puisse être regardé par la France comme une menace, mais il est clair que l'envoi au Mexique de troupes françaises, autrichiennes ou belges doit cesser."

Le *Herald* est tout enthousiasme, et il est d'avis que les Français ne resteront pas une minute au Mexique, tandis que les Anglais se hâteront de payer les indemnités réclamées par M. Adams. Le *Times* n'est pas moins enthousiaste que le *Herald*, et approuve toutes les conclusions de M. Johnson. Le *Sun* abonde dans le même sens quoiqu'il trouve le Président "moins explicite sur la doctrine Monroe qu'il ne le désirait". Le *World* approuve chaleureusement M. Johnson de conseiller indirectement l'admission des membres du Sud, bien qu'il laisse entièrement au Congrès le soin de décider la question.

"C'est à M. Johnson, dit le *World*, de choisir s'il possède vigoureusement l'œuvre de la restauration, par lui si bien commencée, et dans laquelle il a eu l'appui moral et la cordiale approbation des démocrates du Nord, ou s'il en laissera abattre par les radicaux, en se soumettant [illegible]. La politique de M. Johnson n'a pas trouvé [illegible] dans les [illegible] du parti qu'il a élu. Il n'a pas été [illegible], car sa [illegible] aux places adoptée, [illegible] dans une assemblée [illegible] à des [illegible] la Chambre par la majorité compacte, [illegible] le message [illegible]. Le Président [illegible] [illegible] radicaux [illegible] l'Amérique."

[illegible]

inférieure, il est à craindre que le Président ne se trouve en opposition avec le Congrès, ce qui serait un grand malheur pour le Sud et pour toute l'Union. Lorsque le message a été lu à la Chambre, on a remarqué que les passages relatifs aux affranchis, au suffrage nègre, à la reconstruction, ont été froidement accueillis ; on a reçu avec acclamations les paragraphes où il était question de la trahison et de la punition des traîtres.

Le *Daily News* estime que le message est l'œuvre d'un homme d'Etat remarquable, et n'a que des éloges pour le Président. Toutefois, il n'est pas entièrement satisfait du langage du Président à propos de la question mexicaine :

"Sur ce point, dit le journal de M. Benjamin Wood, le message n'est ni aussi franc, ni aussi explicite, ni aussi positif que sur le chapitre de la Grande-Bretagne. Au sujet du Mexique, le Président se contente d'émettre des généralités qui, toutes justes et toutes patriotiques qu'elles sont par le sentiment qui les inspire, exigent une application plus directe. En fait, M. Johnson ne mentionne même pas le mot *Mexique* dans son message. Il ne fait pas d'allusion, excepté très vaguement, à l'empire de Maximilien, à la cause de Juarez, ou à la position des partisans de l'une dans cette importante contrée de notre continent.

"Cependant, il n'y a pas de sujet sur lequel le peuple aimerait mieux à être renseigné que sur la question mexicaine, et nous croyons que le désappointement aura été général, en ne trouvant dans le message aucune assertion de fixité de notre politique. Néanmoins le langage du Président signifie évidemment que les Français doivent abandonner le protectorat du Mexique, et il condamne avec force et d'une manière concluante les interventions contre le républicanisme sur ce continent.

"Johnson promet la correspondance échangée entre les Etats-Unis et la France. Il se peut donc qu'en vue des révélations à venir, il y ait quelque bonne raison diplomatique pour justifier l'obscurité de cette partie du message ; mais nous sommes convaincus que la position de notre gouvernement sera affaiblie par l'hésitation et le délai dans l'expression d'une politique bien définie."

Le *Journal of Commerce* pense à peu près comme le *World*, et trouve que le Président a plus que rempli les espérances du peuple. S'il n'avait pas en dehors le renom d'un homme d'Etat, ce grand document lui aurait assuré. C'est le message le plus remarquable depuis bien des années. Il est habile, vigoureux, et vers la conclusion, il s'élève à une éloquence qui a été rarement égalée, et n'a peut-être jamais été surpassée par les Présidents américains. L'*Express* et la *Staats Zeitung* s'associent à ces remarques. Nous reconnaissons volontiers que la conclusion du message est un véritable feu d'artifice, et ce n'est pas dans cette flatterie outrée du peuple des Etats-Unis que nous trouvons le principal mérite du document qui nous occupe.

Le *Post* approuve avec chaleur le langage de M. Johnson, et s'abstient de commenter les passages qui intéressent les deux grandes puissances maritimes de l'Europe. De même le *Commercial Advertiser*, qui s'étend plus particulièrement sur l'intérêt professé par M. Johnson pour la classe des affranchis.

On le voit, le message présidentiel a rencontré une approbation à peu près universelle. Le Congrès voudra-t-il se soumettre à l'opinion et seconder les vues du Président au lieu de les combattre ? C'est ce que révèlera un prochain avenir. En Europe, le message excitera un profond intérêt et il n'est pas douteux qu'en tout ce qui concerne la politique intérieure, le Président ne soit unanimement et chaleureusement approuvé. Dans tous les cas, on reconnaîtra en lui un homme supérieur, tel qu'en a peu vu à la Maison Blanche la génération actuelle.

UNE PAGE DE M. DE LAMARTINE

SUR L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

Nous publierons dans notre édition du dimanche, demain, une page remarquable du célèbre écrivain, M. de Lamartine, sur l'expédition du Mexique.

JOURNAUX DE MATAMOROS.— Nous remercions sincèrement les personnes qui ont eu l'obligeance de nous faire remettre un de nos apporter des journaux de Matamoros. Nous y avons puisé d'intéressantes nouvelles.

Nouvelles de Matamoros.

Défaite d'Escobedo à Monterey.— Destruction de ses bandes.

Nous avons reçu une liasse de journaux de Matamoros allant du 23 novembre au 8 décembre. Nous trouvons dans l'*Empire* du 8 décembre les nouvelles suivantes.

Depuis par des avis répétés et dont le dernier datait du 23 novembre, on savait que les dissidents, après leur défaite de Matamoros, s'étaient repliés sur Monterey.

Maintenant que le résultat est officiellement connu, que de tout le contingent d'Escobedo, il ne reste que des fuyards, on peut dire que jamais on n'avait pressenti avec conquérir une seule victoire plus prompte, puisque ce qui a été attaqué, que dans cette affaire de Monterey par Escobedo.

Le général Jeanningros qui commandait la place avant en vue de l'avance de l'ennemi, résolut de s'en débarrasser par un hardi et dernier coup. Sur de la fermeté et de la bravoure des Français qu'il avait sous ses ordres, ainsi que de la fidélité des braves Mexicains, de ceux du colonel Tinajero et Quiroga, qu'il avait sous ses ordres, il feignit même de se retirer et d'abandonner le poste. On lui laisserait l'ennemi entrer jusqu'au cœur de la ville et s'y installer paisiblement. Jeanningros et Tinajero devaient se retrancher dans la citadelle et les forts, et dans la nuit les Français attaquèrent l'ennemi.

Jamais plan ne fut mieux exécuté.

Après quelques escarmouches et une faible canonnade, Escobedo, sur ce qu'on sait, fit entrer dans la ville le 24 dans l'après-midi, forcés Quiroga qui retraitait lentement. On entend les dissidents, ivres de joie, s'enivrer un peu plus les Français qui occupaient la ville et [illegible] tout doucement à la droite des faubourgs, et s'installèrent de manière à couper la retraite.

Pendant la nuit, on occupa l'ennemi par une canonnade calculée pour le tenir en échec et ne pas s'approcher trop près de la citadelle et des forts, vers lesquels Escobedo semblait vouloir étendre son terrain d'occupation. Ce même temps, la cavalerie opérait un triple galop un grand mouvement de dans des plus heureux sur l'ennemi. A 6 heures du matin, le tour était joué et les oiseaux en cage. Alors à un signal donné l'artillerie foudroie l'ennemi qui recule dans les rues. Il y rencontre Tinajero et ses Mexicains, ardents à venger l'affaire de Las Cabras et les Français qui les secondent à "la fourchette". Il se rejette sur Cadereita et y trouve à la cavalerie française qui le fauche sur les soldats.

Il essaie un mouvement qui ne peut le sauver, et le met tout simplement en face de la cavalerie mexicaine qui fond sur lui la lance au poing. A une heure de l'après-midi (le 25) il ne restait rien des bandes libérales.

On ne sait ce qu'Escobedo est devenu avec les quelques cavaliers qui lui restent.

La campagne est jonchée de morts et de blessés, les rues de la ville furent le théâtre d'un carnage affreux. Des bandits, qui avaient déjà commencé le pillage, pénétrent de l'intérieur à la mort dans les maisons mêmes.

Nous reviendrons sur ces détails, car la pour suite durait encore aux dernières nouvelles.

P. S.—Il n'est pas probable que les contre-guérillas de M. le commandant Ney aient assisté à la défense de Monterey, ils sont, dit-on, plus loin.

L'*Empire* ajoute, dans son numéro du 8, ce qui suit :

Ka lano Escobedo, au 1er décembre, avait déjà retraité jusqu'à Camargo, non par la route plus courte de la rivière San Juan, mais par le chemin allongé de Seralvo et la Mautica, sans cependant oser entrer dans ces villes mêmes.

Arrivé à Camargo, Escobedo lança une proclamation riflerie, sortiant adressée à des populations qui ne reconnaissent maintenant d'autre gouvernement que l'Empire. Il avoue qu'à Matamoros il a été battu et bafoué, mais il prétend que c'est le mauvais temps, plutôt que les soldats de la place, qui l'ont obligé à lever le siège.

Son compte rendu de l'affaire de Monterey, dans laquelle il se trouva tout d'un coup sous clef et vaincu, de vainqueur qu'il se croyait, est un monument gigantesque de gasconnades. Cependant, à travers son récit, on devine l'homme trompé, même à l'heure qu'il écrivait.

Il dit en somme : "J'étais dans la ville, mais pendant que je songeais à aller plus avant et jusqu'aux forts, les Français se glissaient sournoisement, cauteleusement, à la place. Je me sauve au plus vite, car j'apprends que par la route de martin, Jeanningros en personne est à mes trousses, tandis qu'une autre colonne de mêmes troupes s'avance par Parras."

Ce qu'il y a de mieux dans ce compte-rendu d'Escobedo, c'est qu'il ne songe même pas à supposer qu'on lui a tendu un piège. Il prétend être entré par la brèche dans une ville qui *aurait pu* être défendue par 3,000 hommes et 48 pièces d'artillerie, des forts, et un bastion imprenable.

Nous empruntons aux autres numéros de l'*Empire* les paragraphes suivants :

Les travaux se poursuivent actuellement aux fortifications de Matamoros. Bientôt on n'aura plus plus à craindre aucune attaque de bandits, seraient-ils dix fois plus nombreux que la garnison de la place.

Les barricades de la seconde ligne que le brave commandant Iberia avait fait ériger dans nos rues, disparaissent promptement, et c'est à peine, si d'ici à un jour ou deux, s'il restera trace de ces ouvrages faits à la hâte et cependant si habilement construits. Les plus timides seront enfin convaincus que le danger est passé, et ceux qui avaient quelque espoir sur la réussite des bandits peuvent prendre leur deuil, car ce n'est pas près à revoir leurs amis à nos portes.

On rapporte à tort ou à raison, qu'il doit arriver des renforts à Brownsville. On va même jusqu'à dire que cette garnison aura sous peu 10,000 hommes au lieu de 2000 qu'elle compte actuellement.

Nous lisons dans la *Gaceta* de Monterey du 29 octobre :

Hier, à 9 heures du matin, nous avons ressenti une secousse de tremblement de terre qui a duré environ quatre secondes. L'oscillation s'est fait sentir du Nord au Sud, mais comme elle a été légère, elle n'a occasionné aucun dégât.

—Le gouvernement impérial a expédié l'exéquatur, comme consuls de France, à MM. Auguste Forest, pour Mazatlan, Du Courthial, pour Vera Cruz et Louis Charles Lasse, pour Tampico. Ces deux derniers ont été nommés en remplacement de MM. Doazan et Léon Favre.

SAVON QUI NE SE GASPILLE PAS.— La rapidité avec laquelle le savon ordinaire fond et disparaît est une source continuelle de plaintes dans les maisons les mieux réglées. Le savon O. K. de Pyle fait heureusement exception et d'abord il est pur, et, fabriqué selon le procédé français, il est extrêmement dur et ne se gaspille pas aisément. Qu'on l'essaie seulement dans un but d'économie. On le vend chez tous les grocers. Les mêmes qualités se retrouvent dans le bleu de Pyle, dont les blanchisseuses font un usage de plus en plus grand.

En vente chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille-Levée.

PERTE DU STEAMER *D. H. Blunt*.— Les officiers du vapeur Le Grand, qui est arrivé hier de Shreveport, nous informent que le steamer D. H. Blunt, capitaine Thruston, expédié de Shreveport pour la Nlle-Orléans, a rencontré un chicot le 10 du courant, au débarcadère de J. W. Brown, à environ 150 milles au-dessous de Shreveport, et qu'il a coulé bas sur une barre du côté opposé au débarcadère Wyche, à un mille au-dessous. Son avant est hors de l'eau et il est en bonne position pour être relevé. Il avait 296 balles de coton, dont 196 ont été apportées par le vapeur Le Grand. Le D. H. Blunt appartient au capitaine Mead, de Memphis, et est assuré pour $4000.

DÉPART DU *Neshannock*.— Le vapeur Neshannock, capitaine Winchester, part ce matin à 8 heures pour New-York avec une pleine cargaison et un nombre de passagers dont on trouvera la liste dans la partie anglaise de l'*Abeille*.

LEGISLATURE

SÉNAT—Séance du 15.

Le Sénat se réunit à midi, sous la présidence du lieutenant gouverneur. 27 membres sont présens.

Le procès-verbal est lu et approuvé.

Une communication du secrétaire d'Etat relative aux retours d'élections est reçue.

Le comité sur les élections rapporte qu'à sa connaissance il n'y a pas de sénateur qui occupe une place en contravention à la Constitution (art. 101 et 123.)

L'acte qui accorde un délai pour certains débiteurs est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'acte concernant les ventes forcées, amendant les articles 680 et 681 du code de procédure, est déposé sur le bureau, sujet à appel.

M. Palfrey présente un acte accordant à la Compagnie de Salt Island, paroisse St-Mary, le droit de faire des canaux et des chemins de fer, jusqu'à un point favorable à la navigation. Il fait l'historique de la découverte des mines. Dans l'année 1812, et pendant la guerre avec l'Angleterre, une source un pied d'un coteau sur lequel on a assez de sel pour les besoins de la paroisse et du voisinage, mais elle fut négligée à cause de bas prix du sel. Pendant la dernière guerre, on a eu recours de nouveau à cette source d'eau salée et des excavations révélèrent que l'île était sur un roc de sel. On y puisa un approvisionnement de sel pour la Confédération et maintenant cette mine donne au propriétaire un revenu de $25 000 par an.

L'acte est voté et est envoyé à la Chambre.

Un acte relatif à l'incorporation des sociétés de charité est référé au comité judiciaire.

L'acte concernant la liquidation de certaines banques est adopté avec son titre.

Un autre acte autorisant les juges de district à remplir les vacances de greffiers à leurs Cours jusqu'aux prochaines élections est adopté.

Des actes accordant un secours de $500 à J. C. Brown, de la paroisse de Winn, de $600 à Wm Lockwood, ex-gardien du pénitencier, et $750 à Jno L. Pratt pour un esclave exécuté en 1860 sous les lois de l'Etat, sont référés au comité des réclamations.

Est adopté un acte qui autorise l'auditeur à nommer un employé additionnel.

La motion de M. Palfrey de reconsidérer la résolution relative à la révocation des juges dans tout l'Etat, est appelée. La reconsidération est refusée.

Un acte pour punir les personnes qui excitent à la rébellion et à l'insurrection est présenté.

Sur motion de M. Mohan les mots qui par des publications, des adresses, qui excitent à des désordres, sont ajoutés. Des membres disent qu'un journal appelé la *Tribune* avait menacé le pays d'un massacre plus sanglant que celui de St Domingue. Référé au comité judiciaire.

La résolution accordant une somme de $7,050 pour l'installation de la Législature, est adoptée.

L'acte de la chambre pour suspendre la collection des taxes des années 1861, 62, 63 et 64 est adopté après de grands efforts d'opposition faits par la délégation de la ville.

M. Bell pense que l'acte est inconstitutionnel.

L'acte pour ordonner des élections municipales dans cette ville est référé à la délégation de la ville qui fera son rapport à la prochaine séance. Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.

La chambre est appelée à l'ordre à midi sous la présidence de M. Cage. 81 membres répondent à l'appel. Le procès verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. Boyle du comité de finances rapporte un bill, intitulé : acte pour suspendre la collection de toutes les taxes sur les maisons et sur les terres qui ont été la possession du gouvernement comme substitut à deux autres bills sur le même sujet, le premier intitulé acte de secours pour les contribuables, et le second de M. Murray, intitulé : acte relatif à la collection des taxes.

Le comité sur les relations fédérales fait un rapport favorable, par amendement, à la résolution de M. Fenner pour adopter l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage.

Le comité spécial de la délégation de la ville fait par substitut un rapport favorable à la résolution continue qui ordonne une élection d'officiers municipaux pour la ville de la Nouvelle Orléans.

L'amendement avise à ce que le gouverneur soit requis d'émettre une proclamation pour convoquer une élection de maire, de conseils aldermaniques, de recorders, d'aldermen, d'assistants aldermen, etc. pour la ville de la Nouvelle-Orléans, qui devra avoir lieu 61 jours après la date de la dite proclamation.

Les officiers élus entreront en fonctions le second lundi suivant l'élection et continueront à servir jusqu'en juin 1868.

Le bill amendé n'a pas rencontré d'opposition et a finalement passé par son titre.

Une résolution jointe, présentée par M. Corvillon, fixant l'ajournement de l'assemblée générale, est adoptée avec un amendement qui porte que les deux chambres de la Législature s'ajourneront mardi 19 du courant à 4 heures du soir.

Le président du comité sur les affaires paroissiales fait un rapport favorable au bill de M. Desorters relatif aux licences des cabarets dans la paroisse de St. Jacques. Le bill est adopté.

La chambre donne son concours au bill du Sénat qui interdit le port d'armes sur les terres d'autrui sans la permission des propriétaires.

Le bill du sénat pour réorganiser la milice est référé à un comité sur la milice.

Sur motion, le bill de M. Fenner, relatif à l'adoption de l'amendement constitutionnel a subi sa seconde lecture.

M. Fenner dit que nous devons mettre l'Etat en harmonie avec la politique du président Johnson en passant le bill. Puisque nous avons tout fait que d'envoyer des représentants au Congrès des Etats-Unis, nous devons les fortifier dans leur position. Il ajoute qu'il nous devons tirer tout ce que le Président demande et en même temps fermer la bouche aux radicaux.

M. Simonds objecte à la 2e section du bill qui est ainsi formulée :

"Résolu que suivant le sentiment de l'assemblée générale, le pouvoir accordé au Congrès par la seconde section de l'amendement qui précède, est strictement limité à la législation nécessaire pour l'interdiction et la prohibition de l'esclavage ou de la servitude involontaire dans les Etats-Unis, ou dans tout endroit soumis à leur juridiction, et que toute tentative de la part du Congrès de légiférer sur le statut politique et les relations civiles des anciens esclaves dans tout Etat, serait une violation de la constitution des Etats-Unis, telle qu'elle est maintenant ou telle qu'elle sera, altérée par l'amendement proposé."

Il dit que l'adoption de cette section ne peut produire aucun bien et qu'au contraire elle peut faire beaucoup de mal.

M. Eustis fait observer que comme le gouverneur n'avait pas convoqué l'assemblée générale pour faire ce que les législatures des autres Etats du Sud ont fait, toute discussion ultérieure sur le bill doit être immédiatement écartée.

Une motion d'ajourner toute action sur le bill est rejetée par 46 contre 45 et le bill passe à seconde lecture par 82 voix contre 5.

Sur motion, la Législature s'ajourne.

PALETOTS POUR LES JEUNES GENS.—Dans le même établissement que nous avons signalé si souvent à l'attention publique et qui étale de si brillants articles dans les rues St Charles et Commune dont il forme l'encoignure, la maison L. W. LYONS & Co vend au plus juste prix, en gros et en détail, de jolis paletots pour les jeunes garçons et les enfants.

PARDESSUS, PARDESSUS.—Un pardessus bien fait est une chose fort élégante et nous ne connaissons pas d'établissement où l'on puisse trouver un choix plus beau, plus riche et en même temps à meilleur marché, de ces sortes d'articles que dans le vaste emporium de la maison LYONS, à l'angle des rues Commune et St Charles. Allez, visitez, marchandez et jugez.

ARTICLES DE CONFECTION.— Ceux qui désirent avoir des habits bien faits et coupés à la dernière mode, ainsi que des étoffes nouvelles et élégantes, doivent s'adresser à la maison LYONS & Co, à l'encoignure des rues Commune et St Charles où ils seront servis à souhait et avec toute la célérité possible.

HABITS POUR LES JEUNES GARÇONS.— Les familles trouveront toujours dans les vastes magasins de L. Lyons & Co, rue St Charles, à l'angle de la rue de la Commune, un fonds riche et varié d'habits pour les jeunes garçons et les enfants. Ces articles sont remarquables par le goût qui a présidé à leur confection.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES A L'ENCAN.—Il sera vendu aujourd'hui, samedi, 16 du courant, à 10 heures du matin, par le ministère de MM. Hoffman et Marks, à leur salle d'encan, rue de Chartres, No 31, un immense assortiment de toutes espèces de marchandises sèches, et un vaste lot d'articles de fantaisie et de bijouterie. La vente sans réserve et les conditions seront annoncées au moment de la criée.

ETABLISSEMENT D'HABITS DU SUD.— La maison L. W. Lyons & Cie qui occupe les Nos 26, 28 et 30 de la rue St-Charles, vend en gros un des plus beaux assortiments d'habits et de linge fait qu'on puisse trouver dans le Sud. L'attention du public est appelée sur cette importante vente.

Bois de chauffage.— M. B. PRADEL a deux mille cordes d'excellent bois de chêne, frêne, olivier, cyprès, etc., qu'il vendra à des prix fort modérés. Son dépôt est situé à l'angle des rues Toulouse et Claiborne. Le bois est sec et très bon pour le chauffage. Les ordres laissés chez M. Cornibé, 11 rue Ste Anne, ou au dépôt ci-dessus, ou chez M. Pradel lui-même, No 44 rue St Charles, seront remplis avec promptitude.

Pommes ! Pommes !— L'attention des marchands fruitiers est appelée sur la vente de pommes, annoncée par D. E. Morphy encanteur, pour une heure et demie après midi, sur la Levée, entre les rues Bienville et Conti.

Machines à coudre.— Nous appelons l'attention sur l'annonce relative aux machines à coudre de Willcox & Gibbs. Ces machines d'une système simplicité deviennent de plus en plus populaires en Europe comme en Amérique, et se vendent à un prix relativement très modéré.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Vicksburg, 14—Le Continental a passé montant le fleuve à 7 A. M. Aucun steamer n'a passé allant en bas.

Le fleuve monte.

Le temps est à la gelée.

Mobile, 15—Ventes aujourd'hui 500 balles. Middling, 47—Ventes de la semaine, 5000 balles, à 50c.—Reçu pendant la semaine 10,898 balles. Exportations de la semaine, 4,527.

Approvisionnement 70,680—Or, 148 à 150.

Vicksburg, 15—Steamers qui ont passé, remontant le fleuve. Julia, 5 A. M. Le Magnolia à 9 P. M.—Ida Handy a passé, descendant le fleuve à 8 A. M.

Le fleuve monte—La crue est, dit-on, de cinq pieds à Monroe, Louisiane. Il gèle.

CHRONIQUE LOCALE.

ENQUÊTES.—Le Coroner a tenu hier, les enquêtes suivantes :

Sur le corps de Lucien Loubaret, français, âgé de 56 ans, mort d'apoplexie au coin des rues Laharpe et Johnson.

Sur le corps de Robert C. Frant, Pensylvanien, âgé de 45 ans, qui s'est suicidé au No 14 de la rue de la Douane. On ignore pourquoi il a mis fin à ses jours.

Sur le corps de Thomas Owens, âgé de 45 ans, qui s'est noyé accidentellement au nouveau bassin, près la rue Howard, le 14 courant, à sept heures du soir. Il paraît qu'il avait fait partie des "De Soto Rifles" du 5e régiment de volontaires de la Louisiane et avait demandé une place à la Législature qui siège actuellement dans notre ville. Il demeurait au No 369 de la rue Franklin.

Sur le corps d'un inconnu de couleur, trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue St Louis.

COUR PRÉVOTALE.—Le juge Benedict n'a pas siégé hier pour cause d'indisposition.

SUSPECTS.—Edward Byrnes, John Hayes et John William arrêtés dans la rue du Camp comme caractères dangereux, ont été requis de donner un cautionnement de $300 pour six mois, autrement ils passeront trente jours en prison.

ACCIDENT.—James Brent, a été grièvement blessé dans la cale de la barque *Adelaide*. Une balle de corde est tombée sur lui. Il a une jambe cassée. On l'a transporté chez lui.

ARRESTATION.—Octave Gottschok a été arrêté sous prévention d'avoir des articles qu'il savait avoir été volés.

APPAREIL VAPORIFÈRE.—On verra aux annonces, que le Dr. Lefebvre désire vendre le droit d'exploitation de son appareil vaporifère portatif, pour l'Etat de la Louisiane. Cet appareil, à l'aide duquel l'inventeur a résolu le difficile problème de donner à un malade un bain complet de vapeur, dans son lit, et sans même mouiller les draps, vient d'être introduit avec succès dans les hôpitaux militaires de Paris. La fondation d'un établissement de bains à vapeur, à domicile, à la Nouvelle Orléans, remplirait dans l'hygiène publique et dans la pratique de l'art médical, une lacune qui n'a pu être comblée avant l'ingénieux procédé du Dr Lefebvre. Nous serions heureux d'apprendre que l'acquéreur de son droit se décidât à ouvrir en Louisiane, des établissements de ce genre.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 15 décembre

La semaine commerciale expire ce soir. Les produits de l'Ouest sont plus recherchés et plus fermes, car on s'attend à ce que la glace interrompe la navigation.— Il s'est fait très peu de chose dans le sucre et dans la mélasse.— Le coton est en fort bonne demande, et les prix montent.

L'or a trouvé peu d'acheteurs et n'a guère varié, il a clos à 147 à 147 1/4 — [illegible] ce soir. Les transactions embrassent $3000, $4000 et $20,000, en trois ou quatre lots par un seul fondateur, à 147, $10,000 à 147 1/8, $10,000 ou trois lot, $10,000 et $20,000 à 147 1/4. On disait que des dépêches particulières annonçaient que le marché de New-York était ferme à 145 5/8, mais la rumeur n'a pas stimulé la demande.—On s'attend, néanmoins, à ce qu'elle soit plus animée, demain, pour la campagne.— Il s'est vendu quelques petits lots d'argent aux prix antérieurs.

Le mouvement du change étranger a été beaucoup moins considérable que hier. Il s'est vendu $200 livres (1200 et 2000) clos à $157 ; $3700 (3700 et 2000) No 1 à 158 1/8, 26,000 de premières classes à une banque, à 158 1/2 — 180,000 francs en change commercial, se sont vendus à 3 58 3/4, 100,000 à 3 59 1/4 ; 250,000 (50,000, 100,000 et 100,000) à 3 61 ; 500,000 à 3 61 1/4 — Le change sur Paris est clos à 158 à 158 1/2 et 158 5/8 le No 1, première classe, et les francs, à 3 57 1/2 à 3 61 1/4. On n'a vendu qu'un petit lot de [illegible] de No 1 à moins de 158 3/4 à 159.—Les banques exigent 160 du sterling et 355 des francs.

Il y a peu de change américain sur place, mais le marché a été moins animé à cause de l'irrégularité des taux de banques. Celles-ci et les courtiers ont tiré sur New York à 3/8 à 1/4 de prime ; 3/8 et 1/2 ont été les taux dominants.

Les actions ont encore été assez recherchées. 50 de la compagnie des chemins de fer de la ville se sont vendues à $204, et 100 à $04 50. 92 de la Banque de la Nouvelle Orléans à $31, 10 de la Banque de l'Union à 40, 40 [illegible] et à $43 ; 18 de la Banque de Commerce à $32, 17 de la Banque des Citoyens à $121 et 25 à $122. Il a été transféré, aujourd'hui 141 (37, 15, 50, 19 et 20) actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 15 décembre.

COTON.—L'ouverture du marché a été marquée ce matin par une bonne demande, mais le mouvement a été dérangé par les prétentions élevées des facteurs et aussi par l'insuffisance de l'approvisionnement offert, de sorte que le montant des ventes n'est borné à 2500 balles prises par douze acheteurs à peu près aux prix annoncés hier. Tout en faisant remarquer que, dans quelques cas, certains lots désirables ont été vendus aux prix les plus élevés, tandis que dans d'autres les acheteurs ont été obligés de payer des prix plus hauts encore que les chiffres les plus élevés, nous cotons l'ordinary, à 40 à 42 cts, le good ordinary à 41 à 45, le low middling à 47 à 48 et le middling 50 à —. Ces chiffres montrent un marché plus fort pour les grades médiocres, lesquels ont été librement demandés. La demande a été faite en partie pour l'exportation à l'étranger, les acheteurs pour Liverpool, la France et l'Espagne ont pris part aux affaires de la journée. Le montant des ventes de la semaine est de 17500 balles

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865	balles	83739
Reçu aujourd'hui		1690
" précédemment		313865
		315555
		398794
Exporté aujourd'hui		4449
" précédemment		247209
		251658
Stock en mains et à bord de navires non expédiés		147136

SUCRE ET MÉLASSE—Environ 55 boucauts de sucre et 250 barils de mélasse ont été reçus depuis hier. Le marché au sucre est fort calme et déprécié. La mélasse éprouve une bonne demande locale aux prix antérieurs.—Les ventes de sucre se sont bornées à 35 boucauts de fair à 15 cts la livre. 650 barils et 30 demi barils de mélasse se sont vendus à 70 cts le gallon de commune, 75 cts pour le fair, 80 à 85 cts pour le good and prime et 90 le gallon de strictly prime.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—La probabilité d'une prochaine interruption par le froid, dans la navigation sur les rivières supérieures, a poussé les détenteurs à tenir plus fermement leurs approvisionnements, et les acheteurs se montrent mieux disposés à traiter. Le marché aux farines est calme et ferme et les prix plus pleins. Le maïs est en bonne demande aux prix d'hier. Le son a haussé de 10 cts les cent livres. L'avoine éprouve une demande active pour la spéculation et a haussé de 2 cts le boisseau.

FARINE—Le marché est calme ; presque pas de demandes. Ventes comme suit : fine $7 45 et $7 62½, commune $8 75, low extra $9 12½, fair extra $10 70 et good extra $11 50 le baril.

MAIS—La demande a été bonne aujourd'hui. Ventes : jaune mélangé $1 30, mélangé $1 blanc en mauvais état $1 92½, blanc mélangé à $1 05 et blanc $1 10 le boisseau.

AVOINE—Ventes à 58 cts et 60 cts.

SON—Stocks fermement tenus. Hausse de 10 cts par livre.

FOIN—Le prime et le choix de l'Ouest se vend $29 et $30 le tonneau.

DRÈCHE—Un lot de 100 sacs du Nord s'est vendu à $2 05 le boisseau.

BURLAPS—Un lot de vieux s'est vendu à 20 cts chaque.

SALS EN PITAS—Un lot de 1000 sacs à chanvre de maïs à 30 cts.

PORC—Demande meilleure et ventes à $33 le baril de mess.

SAINDOUX—Ventes à 23½ à 24 cts la livre de prime en tierçons.

BACON— La demande été meilleure aujourd'hui. Les ventes en détail se font à raison de 15 cts pour les épaules, 18 cts les plats côtés ribbed, 19½ à 20 cts pour les dégraissés et 25 à 35 cts le jambon salé au sucre. Les épaules et les plats côtés sont demandés ; jambon rare.

BEURRE ET FROMAGE—Le bon beurre du Nord est rare et commande 45 à 50 cts la livre. Le commun abonde et est calme, de même que le fromage. Le beurre commun se vend à 25 à 30 cts ; le fromage 21 à 22 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Ventes à 31 cts la yarde de toile en rouleau et 33 cts pour la toile en balles.

HUILE DE CHARBON—Une offre de 90 cts le gallon pour un lot de 100 barils a été faite et en même temps repoussée, l'article en cause se vend $1 15 le gallon.

WHISKY—Le rectifié s'est vendu en petites portions à $2 37 ½ à $2 40 le gallon.

AMIDON—De fortes approvisionnements d'amidon ont été reçus, l'article se vend de 7 à 8 cts la livre.

CAFÉ—Bonne demande pour le détail à la campagne qui paie l'article à raison de 30 cts de la livre de Rio ordinaire et 29 à 31 cts pour le Rio fair à good fair.

COMESTIBLES—Calme. Les pommes de terre et les oignons se vendent $4 00 à $5 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 15 décembre 1865.

Arrivé dans la semaine : 51 bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, 50 veaux d'un an, 275 cochons, 1685 moutons 296 veaux et 194 vaches.

Vendu, 1 [illegible] bœufs de Texas, 127 veaux d'un an, 430 cochons, 1,681 moutons, 636 veaux et 59 vaches à lait.

A vendre, 31 bœufs de l'Ouest, 2?3 bœufs du Texas, 391 veaux d'un an, 54 cochons, 170 veaux et 187 vaches à lait.

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net	— 16 à — 18	
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— à —	
Bœuf de l'Ouest, 2e qualité, par liv. net	— à —	
Bœuf de l'Ouest, 3e qualité, par liv. net	— à —	
Bœufs de choix du Texas, par livre net	— à — 10	
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à —	
Bœuf du Texas, 2e qualité, par tête	25 00 à 30 00	
Bœuf du Texas, 3e qualité, par tête	20 — à 25 00	
Cochons, de choix, par liv. et	— à —	
Cochons stock, par livre	— 10 à — 14	
Moutons, et lots, par tête	— 4 à 10	
Vaches, [illegible], par tête	2 00 à 3 00	
Vaches à lait, choix, par tête	[illegible]	
Vaches, ordinaires, par tête	100 — à 120 —	
Veaux de 1 an, par tête	8 — à 15 —	
Veaux de 2 ans, par tête	7 — à 12 10	
Veaux d'un an, par tête	10 — à 16 —	

Décédé, hier vendredi 15 décembre 1865, à midi, à l'âge de 53 ans, JEAN-BAPTISTE-HILAIRE LOUBAT, natif de Châteauverdun, département de l'Arriège (France). Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, Café Toulousain.

De la part de sa famille.

EXPRES EUROPEEN.

UN Exprès de paquets et de fret pour toutes les parties de l'Europe, se fera, au bureau de la compagnie d'Exprès d'Adams, et partira par le steamer Bolivian, samedi, 16 décembre. A. LOCKWOOD, Agent. 15déc—

ATTENTION.

Les ventes de ce jour par le shérif comprennent : 1o. Une belle résidence rue Clio, entre Nayades et Coliseum, Premier District, pour le compte de la succession Elisha Cox.

2o. Propriétés améliorées de valeur face à la rue Constance, même district.

3o. Une jolie résidence, convenable pour une famille située rue des Pacaniers, même district.

4o. Une jolie résidence située à l'angle des rues Ste Anne et Miro. Douglas District.

Aussi plusieurs créances, réclamations, etc. [illegible] annonces.

Les marchands de la ville et de la campagne se rappelleront que MM. Vincent & Co vendront 300 colis et lots de marchandises sèches étrangères et du pays, ce matin, à 10 heures au No 16 de la rue de Chartres.

MM. Giraudy & Co. vendent aujourd'hui, 60 colis de [illegible] dépendances de la C[illegible] de Marsa, [illegible] de feu C. D. Yancey, environ [illegible] au faubourg de la Nouvelle Orléans.

MM. Gardner, Smith & Co. vendent aujourd'hui, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un bel ilet de terre et des terrains de prix dans une bonne partie de la ville.

ETABLISSEMENT D'HABILLEMENTS DU SUD.

26, 28 et 30 de la rue St Charles, coin Commune.

EN GROS ET EN DETAIL,

Lingerie et chemises en gros.

Malles, valises, parapluies, &c, &c, en gros.

Habillements imperméables en gros.

HABILLEMENTS D'HABITATION EN GROS.

Habillements de jeunes garçons en gros

L. W. LYONS & CO.,
26, 28 et 30 de la rue St Charles, coin Commune.
14 déc—3 P

Manufacture d'habillements du Sud.

AU DESSUS DES MAGASINS
Nos 26, 28 et 30 de la rue St Charles, coin Commune,
NLLE-ORLEANS, LNE.

HABILLEMENTS FAITS SUR COMMANDE,
Promptement, de la manière la plus durable, à la dernière mode et à des prix raisonnables.

Un grand et magnifique assortiment de Marchandises fraîches, anglaises, [illegible] et confectionnés.

PAR PIECES

Des dernières qualités de coton, constamment en magasin.

14 déc—3 P L. W. LYONS & CO.

Dépôt d'Habillements pour jeunes Garçons.

Rue St Charles, No 26

Les parents trouveront toujours un grand choix d'Habillements d'Automne et d'Hiver, de tous les [illegible] de toilette, pour JEUNES GENS, JEUNES GARÇONS ET ENFANTS. Des CHEMISES et de la LINGERIE, des derniers [illegible]. L. W. LYONS & Co.

PARDESSUS D'ENFANTS, de Jeunes Gens et de Jeunes Garçons.

Dernières formes et différentes Qualités
A vendre à bon marché, en gros et en détail, chez L. W. LYONS & Co., Nos 26, 28 et 30 de la rue St Charles, coin Commune.

Société des Amis de la Gaîté,
REUNION GENERALE EXTRAORDINAIRE.

LES membres de cette Société sont priés de se réunir DIMANCHE, dix-sept, de courant, à une heure [illegible], dans leur local, pour affaires de la plus haute importance.
Par ordre du président, X. Détruit.
16 déc—2 Le GRUBBS, Secrétaire.

WILLCOX & GIBBS
Machine à coudre,

PATENTE DE LA VIRGINIE.
Bureau principal : No 5 rue St-Charles.

Quelques raisons pour lesquelles Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs SONT SUPERIEURES A TOUTES LES AUTRES.

1o—La supériorité de leur construction.
2o—La douceur avec laquelle elles fonctionnent dans une grande chambre, en s'en aperçoit à peine.
3o—Leur utilité ; elles exécutent toutes sortes de couture de la manière la plus solide et la plus prompte.
4o—Les aiguilles ne peuvent être mal placées, de sorte qu'elles ne cassent pas, comme dans les autres machines.
5o—Elles n'exigent pas de réparations ni de dépenses pour [illegible] nouvelles.
6o—Leur économie ; elles ne coûtent que la moitié du prix de machines [illegible].
7o—Leur popularité, qui est l'indice le plus sûr de leur valeur ; elles se vendent rapidement dans toutes les villes européennes et remplacent toutes les autres machines à coudre employées [illegible] moment.
8o—Elles font un ouvrage régulier et solide, sans faux points ni interruption, défauts irréparables des autres machines, elles peuvent être confiées à des enfants.
Il s'agit d'essayer ces machines à coudre si simples et si belles pour acquérir la certitude de leur supériorité sur toutes les autres machines.
On peut les voir fonctionner au No 5, rue St Charles,
Trois portes après la rue du Canal.
On a besoin d'agents. 16 dec—1m

Appareil Vaporifère DU DR. LEFEBVRE.

LE DR. LEFEBVRE, de retour à la Nlle-Orléans, désire vendre le droit d'exploitation de son Appareil vaporifère Portatif, pour l'Etat de la Louisiane, ainsi qu'un certain nombre d'appareils en parfait état. Ces appareils, recommandés par le Corps Médical de la Nlle-Orléans, servent à administrer des bains de vapeur aux malades, dans leur lit, et sans les déranger. Ils viennent d'être introduits, par ordre supérieur, dans les hôpitaux militaires de Paris.—S'adresser au Dr. Lefebvre, au bureau de l'Abeille, de midi à 2 heures. 16déc

Demande de Teneur de livres.

UN homme intelligent, calculateur rapide, et connaissant bien le commerce des marchandises sèches, trouvera un emploi permanent en adressant, par écrit, (en propre écriture) à la boîte 355, bureau de Poste. Un exige les références.

SERVANTES.

ON demande une bonne cuisinière, une domestique de maison et une blanchisseuse. S'adresser 151 rue Bourbon. 16déc—6

POUR LA CAMPAGNE [illegible] DIMANCHE, [illegible] ANNA PERRET, [illegible] TITUS & QWARTHAY, [illegible] COMAUX, SMITH & SUALS, 30 rue du Canal.

Pardessus. Pardessus.

Un grand et magnifique stock de PARDESSUS, fins moyens et à bon marché, derniers genres, en gros et en détail.
L. W. LYONS & CO.
Nos 26, 28 et 30 de la rue St-Charles, coin Commune
16déc—3PP

Avis aux Confiseurs.

Cartonnages pour Etrennes.

LE soussigné vient de recevoir de Paris deux caisses de cartonnages fins, assortis, pour Etrennes. Il les vendra à très bas prix. J. GUMA, rue de la Commune, No 54. 14déc—6?

Lusitana.
Assembleia Geral—

Os officiaes e membros da dita sociedade se reunirão o Domingo proximo, 17 dezembro, no local nosso [illegible] de Bayou road, entre as ruas de St Claude e Tremé, as 3 horas da tarde.

A melhor assistencia se necessaria.
Por ordem do Snr. Presidente.
F. M. CANTON. Secretario
14dec—14,16,17

AVIS MÉDICAL.

LOUIS LOUIS, médecin vétérinaire, élève de l'école Vétérinaire de Lyon, France [illegible] J. CAREY [illegible]. 9 déc—1m

REMEDE
J. BONHOMME TRÉVILLE.
Plus de quinine ni de purgatifs.
GUERISON RADICALE
DES FIEVRES INTERMITTENTES
[illegible] en 4 ou 5 doses au plus
PRIX DE LA BOUTEILLE $50.
[illegible]

QUINCAILLERIE.

C. M. SOCOMBE,

Rue du Canal No 74 et rue de la Commune No 90 ou premier.

Vient de faire l'ouverture d'un

STOCK COMPLET

Quincaillerie, Coutellerie et objets de fantaisie

Sur lesquels il appelle l'attention des marchands et des planteurs auxquels il assure que les articles seront vendus aux plus bas prix du marché.

Le stock se compose en partie de

CLOUS DE WEYMOUTH,
HACHES DE DIFFERENTES ESPECES,
HOUES DE DIFFERENTES ESPECES,
CHAINES, FLECHES ET ESSIEUX,
MEULES ET MOULINS,
FERS DE MOULINS,
ETAMINES,
ENCLUMES,
VIS,
PLOMBS de chasse,
FLEAUX,
CORDES,
POUSSES

OUTILS DE TONNELIERS,
SOUFFLETS DE FORGE,
PELLES ET PIOCHES,
EGRAINEURS-MAIS,
COUPE-FOIN,
CAPSULES,
FUSILS,
&c. &c.

16 dec—1m

Pièces d'artifice

Immense assortiment de Pièces d'artifice,
En vente, aux plus bas prix.
Chez H. GLAISE & CO,
15 4 déc—1m Coin Royale et Toulouse

Salon de Lunch
POUR LES DAMES

Tenu par
M. L. A. BELLANGER,
A l'angle des rues Canal et Bourbon.
14 déc—1m

H. WHITTAKER,
131...... RUE DU CANAL 131

CADEAUX DE NOEL.

ROBES SOIE RICHES,
BELLES ROBES POPELINE,
BASQUES, MANTEAUX SOIE,
Parures en dentelle, Cols, Mouchoirs
PARASOLS, GANTS,

Chaque article de l'Etablissement est transformé en CADEAU DE NOEL,
De sorte que ceux qui, depuis cette année, n'ont pu se procurer d'un bon vieil usage de faire à leurs amis un JOLI CADEAU DE NOEL, auront l'occasion de profiter [illegible].

No 131 de la rue du Canal.

10 déc—Dim Mer Ven. H. WHITTAKER.

Changement de Local.

DARCY & WHEELER ont transporté leur magasin du No 7 rue des Magasins au No 19 de la rue du Canal, où ils sont heureux de recevoir le bonsoir [illegible] Berthoud, Darcy Wheeler & Co. et Garlowe, Allen & Co., [illegible]. DARCY & WHEELER. 7 déc Du Canal No 19

J. H. SUTHERLIN, Ci-devant de Danville, Virginie. J. S. WARREN, Ci-devant de Montgomery, Alabama.

SUTHERLIN & WARREN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
Et agents pour la vente de
TABAC EN FEUILLES
et manufacturé,
VINS, LIQUEURS, CIGARES, &c. AU
Nos 105 et 107, de la rue Gravier, Nlle-Orléans, Louisiane.

NOUS avons en magasin et recevons journellement un très grand stock de TABACS FINS MANUFACTURES de la VIRGINIE ET DU MISSOURI.

De toutes les qualités et à des prix très modérés. Notre stock est composé d'articles de toutes les meilleures qualités [illegible] cette ville.

Nous appelons l'attention des marchands de campagne sur les [illegible] tabacs et des [illegible] commissionnaires de [illegible] cette [illegible] notre adresse.

Nos 105 et 107 rue Gravier, NOUVELLE-ORLEANS.
16déc—1m.

Graines de jardinage, de Landreth Récolte de 1865

H. MAPHER a maintenant en magasin un [illegible] assortiment de graines de jardinage [illegible] de M. Landreth [illegible].
H. MAPHER, rue St-Charles No 166, [illegible]. 6déc—6m

Nouveau Magasin de Modes,
—A LA VILLE DE PARIS—
RUE DE CHARTRES, No 66, local précédemment tenu...

MME PROCHOWAUX, [illegible] de Paris [illegible] a l'honneur d'informer le public qu'elle [illegible] les meilleures maisons de Paris. Le grand stock [illegible] une règle pour LA VILLE DE PARIS, et chaque personne désireux [illegible] de France.

A LOUER

Le magasin en brique de trois étages No 64, rue de la Douane, [illegible] actuels du dit magasin. 16déc—?1

A VENDRE

Un magnifique lot de terre avec plusieurs maisons en briques donnant un bon revenu.

Le soussigné vendra, à des conditions très libérales, un lot de terre composé de vingt-quatre terrains, mesurant toute cette pièce carrée, situé rue Girod, entre Marigny et Espagne, contenant dix bâtisses dont plusieurs sont en briques avec balcons en fer, écuries, hangars, plusieurs puits et citernes, et les bonnes quelques faites. Ces maisons sont toujours été louées et sont en bon état.

Conditions—Un quart ou un tiers comptant, la balance à un terme au gré de l'acheteur. S'adresser chez B. LAPLACE pharmacien, Vis-à-vis le dépôt du chemin de fer Pontchartrain, Esc. Champs-Elysées et Victoire.

Hôtel des Etats-Unis à louer.

Ce vaste établissement, situé rue des Champs-Elysées, en face du débarcadère du chemin de fer Pontchartrain, est à louer à bail, à partir du 1er janvier 1866.

Pour les conditions s'adresser à J. J. HERR, 20 Nouvelle-Levée. 30déc—1m

DEMANDE DE MAISON.

On désire occuper à loyer une maison bientôt convenable, meublée ou non meublée, située dans le Deuxième ou le Troisième District. On en préférerait une située près la rue du Canal. S'adresser au No 5 de la rue Carondelet, au bureau du juge Vourlier. 28 nov

ARTICLES DE CHRISTMAS
ET DU
NOUVEL AN.

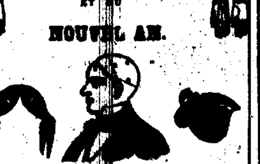

LA MAISON J. AUGÉ, rue du Canal No. 183, ENTRE St-Charles et Carondelet,

VIENT de recevoir par le steamer Gemble et par le Ste-Geneviève, du Havre, les articles suivants :

Un magnifique assortiment de fleurs pour coiffures de bals et couronnes de mariées.

AUTRE ASSORTIMENT TEL QUE
Ceintures en soie et en [illegible]
[illegible] de [illegible], noire et jai
Peignes à chignon en jais, noir, ivoire, écaille
[illegible] douzaines gants Jouvin pour messieurs et dames, compris, gants à manchettes et gants de [illegible]
Un assortiment complet d'éventails riches en nacre, ivoire et plumes
[illegible] et soie pour coiffures Empire
Nouvelles parures en [illegible]
Un large et grand assortiment de parfumeries de Paris et de Londres, des maisons les plus renommées.
Il a constamment en magasin des nattes, boucles, tortillons, nattes Pompadour, perruques et tout ce que les dames, et généralement tout ce qui concerne les articles en cheveux.
Il vient de recevoir aussi un large stock de bijouterie en or des bonnes fabriques de France et a constamment en main toute la bijouterie en cheveux et à la [illegible] sur commande.
Il rappelle au public que la coupe de J. Augé pour faire coiffer et [illegible] les cheveux, est de plus en plus en vogue.

NOTA : Les dames trouveront au magasin et en salon de coiffure tous les [illegible] ornements pour la tête, tels que fleurs, parures, &c.... nouvellement arrivés et au plus bas prix.

Chaussures à bon marché !
MAGASIN DE CHAUSSURES
EN GROS et en DETAIL
—DE—
DOMINIQUE MERCIER,
A L'ANGLE DES RUES BIENVILLE ET DAUPHINE.

[illegible] Les [illegible] de la campagne sont [illegible] notre stock.

AVERTISSEMENT

Concernant l'American Bitters.

Le public est prévenu que des amers sans aucune propriété ont été servis dans certaines cafés pour de l'American Bitters, autrement dit Peychaud's Bitters ; cela se pratique au moyen de bouteilles vides étiquetées American Bitters, dans lesquelles on met de ces mauvais amers qui répugnent au moins délicats. Ces amers proprement [illegible] American Bitters, et ainsi nos opérations [illegible]. C'est le seul point que peut-il garantir à celui [illegible] l'American Bitters [illegible].

Qu'on observe qu'il soit apprêté l'outil et l'éprouvée a [illegible] qui de droit, se donne la peine de l'examiner, et il se convaincra par lui-même si aucun pareil produit ne lui aura offert d'amers autres.

A. A. PEYCHAUD, No 96, rue Royale.
14déc 6?

Grande Réduction de Prix ! !

LE soussigné annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix
—de—
CONFISERIES,
DE 1RE QUALITÉ,

Tels que :
BONBONS—Décorés, imitation, fruits à la duchesse, à la gelée, dits du Nord, bouchées de dames.
PRALINES A la [illegible], fondantes, grillées et à l'[illegible] Charlotte.
Un très grand choix de FRUITS cristallisés.
CHOCOLAT—A la crème, aux noisettes et aux pistaches.
Une très grande variété de DRAGÉES, 1re qualité, un grand assortiment de BONBONS UNIS, 1re qualité, ainsi qu'un joli choix de PATISSERIES ET GATEAUX.
Le tout fabriqué par le soussigné, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles trop longs à énumérer, et sera vendu à prix réduits, au comptant par le passé. J. JANE. 15déc—1m Coin Gravier et Fan[illegible], en face du Cirque.

Librairie Classique et Religieuse
DE
MICHON & SCHWEITZER
Rue Royale No 186.

CES Messieurs ont l'honneur de prévenir le public en général ainsi que leurs nombreuses pratiques qu'ils viennent de recevoir directement de France, un très bel assortiment de cartonnage de toutes grandeurs dans le dernier goût, pour cadeaux de Jour de l'An ; de plus qu'un très belle assortiment d'articles religieux dans le bon et le plus beau qui [illegible] tiennent chez eux.

Tels que :
Vases d'eau en cristal ;
[illegible] argent et cristal ;
Calice, Ciboire, Ostensoirs &c, &c ;
Vases en porcelaine, décor ;
[illegible] ;
[illegible] ;
Chapelets en or et argent ;
Livres de prière en ivoire ;
do do nacre ;
do do chagrin ;
Médailles or et argent ;
Croix or et argent ;
Encriers pour bureau ;
[illegible] ;
[illegible] pour première communion ;
Gravures destinées pour livres de prière ;
Tableaux religieux à l'huile et sur acier ;

Ainsi qu'un très grand assortiment de fournitures de bureaux tels que :

Papiers, plumes, encre, porte-plumes, crayons, ardoises ; ainsi que les livres employés par les maisons de commerce etc pour les usages de bureau et autres.
[illegible] classiques français et anglais, &c, &c.
[illegible] à des prix [illegible].
Ces Messieurs voulant faire profiter le public de leur [illegible] et prix modérés [illegible]. 16déc

Vins, Sardines, Champagne, Pruneaux.

EN débarquement des navires Harrisburg et Marie Louise, de Bordeaux et du Havre—
100 caisses SARDINES en ½ boîtes, "EDELIN"
100 do vin CRU DE BONNATEAU, "A. GAGE TIER"
100 do vin CANTENAC, ST. ERION, MARGAUX, en bouteilles "LARROSE DE PEZER"
70 do PRUNEAUX en paniers, [illegible]
20 do de [illegible]
20 Barriques VIN POUCOT FILS
50 paniers CHAMPAGNE "ROYAL HUNTER" de la maison Xas. DESBORDES & FIS.
A vendre par OSCAR BRECHER & CO.
14déc 49 et 44 Vieille Levée

Alfred Coppens & Co.
COURTIERS,
Marchands Commissionnaires
et Expéditeurs,
51........Passage de la Bourse........51
7déc 1m Entre Bienville et Douane.

A VENDRE.

UN établissement bien achalandé, ayant une bonne SALON D'HUITRES, [illegible] un CAFE, RESTAURANT, [illegible] dans un des meilleurs quartiers de la ville.
S'adresser à la grocerie [illegible] Bourgogne et Douane [illegible].

Guérison certaine des hernies

Bandages patentés, de White,
Pour hommes et pour femmes,
A vendre par TIM. DOHERTY,
[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION
54 RUE DE L'UNION,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

M. F. RAIMONENQ, [illegible] les planteurs de la Louisiane et des Etats voisins qu'il est chargé de l'engagement de [illegible] de France et [illegible] des Indes, et qu'il est autorisé à signer [illegible] contrats pour l'immigration [illegible].

N. B.—M. CHARLES DE GAALON, [illegible] dans cette agence est chargé de la [illegible] de M. Raimonenq. 26 nov 1m

AVIS.

M. A. J. DOIZE, ci-devant de Baltimore, [illegible]
CHILDERS, TARLETON & CO,
Rue Carondelet, No 25.
N. Orléans 1er déc 1865. 30déc—1m

CHANGEMENT DE MAGASIN

J'AI transporté mon magasin au No 29 de la rue des Magasins, près le coin de la rue Lafayette.
[illegible] M. B. FALLS.

Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse des Nos 5, 6, 7, 1, 2, [illegible]
A vendre par GUSACHS & OGDEN.
Encoignure de Saint-Philippe et Royale.

La Presse à coton Mississippi
(A côté de la cour centrale)

Sous la direction des propriétaires de F. J. FORSTALL, WM WEBB, directeur.

Est prête à recevoir le coton de les [illegible].
Le patronage des facteurs, des expéditeurs et des acheteurs est sollicité.
La boîte destinée à recevoir les ordres est au No 27 de la rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1865. 1er déc—1m

Grocerie à vendre.

GROCERIE. A vendre à l'amiable ou à l'encan, pour cause de départ. Une bonne grocerie, bien achalandée, située dans un bon quartier, encoignure Apple et Toledano. Le prix et les conditions seront favorables. S'adresser sur les lieux.
Si d'ici à la fin du mois cette grocerie n'est pas vendue à l'amiable, elle sera offerte en vente publique.
2 déc—1m

U. S. BONDED WAREHOUSE No 5
Rue Toulouse, Nos 17 et 19

Le soussigné sollicite le patronage des importateurs et appelle leur attention sur la distribution de son entrepôt.
3déc 1m A. LEBLANC.

MODES.

MME ROBERT précédemment rue du Canal No 180, vient de transporter son magasin de modes au No 179 rue du Canal, côté de l'église du Christ, entre Dauphine et Bourgogne. Les dames ainsi que les marchandes de la contrée qui voudront bien la favoriser de leur clientèle, trouveront dans son nouveau magasin un assortiment varié et choisi de [illegible], hautes nouveautés, dernier genre, tels que : rubans, dentelles, manteaux, [illegible], fleurs, chapeaux, [illegible], objets de fantaisie, etc.

CIGARES DE LA HAVANE.— [illegible], Londres, Conchas, Steves, Media Regalia, Cazadores, Media [illegible], Colorados, etc. [illegible] Principe de Gales, Figaro, [illegible] Reina, [illegible].
A vendre par SORNIO & FRERES. Rue Gravier No 77.

CIGARETTES LA HONRADEZ

60,000 Paquets de cigarettes de cette célèbre manufacture, en débarquement du navire [illegible], et de la goëlette "Flor del Mar", arrivés de la Havane.
A vendre par SORNIO FRERES.
16déc—6 Rue Gravier No 77.

MAGASIN DE CHAPEAUX. D'EVANS.

Voici un détail, Rue du Camp, No 66, à une porte des bureaux du Picayune, Nouvelle-Orléans. On trouve un choix de [illegible]. On y reçoit par chaque steamer un assortiment complet des [illegible] à des prix modérés. 16déc—1m

L. GERY,
Graveur sur métaux.

No 118, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.
Graveur sur bijoux, cartes de visite, plaques à cadenas, [illegible], etc.
[illegible] Prix modéré. 14 déc—1m

CHARBON.

CHARBONS CANNEL, en [illegible], Pittsburgh et Anthracite, à vendre par W. G. COYLE & CO, Rue Gravier, No 142, entre les rues Camp et St-Charles. 16déc—6f

DEMANDE.

ON demande des [illegible] de premier ordre. A des ouvriers [illegible], une [illegible] à [illegible]. S'adresser au No [illegible] de la Vieille Levée, entre St Louis et Conti. 16déc—6f PP

AVIS.

ON demande pour aller à la campagne, un MAITRE D'ECOLE [illegible] d'enseigner les langues française et anglaise. S'adresser chez M. F. MARCUS, [illegible] Vieille Levée, entre [illegible]. 16déc—6f

COMPTOIRS.—VITRINES.

PLUSIEURS beaux comptoirs, vitrines 10 pieds de long, 3 1/2 de large, à vendre par E. [illegible]. 16déc—6f Rue des Magasins No 2.

Société des Amis de la Gaîté.

TOUS les membres de cette société qui désireront verser à la caisse leur [illegible] [illegible] le SAMEDI, 16 courant [illegible] chez M. A. CORBINI, rue Royale, No [illegible]. 16déc—2f

Bureau de la compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 12 décembre 1865.

L'ELECTION annuelle de directeurs de cette compagnie, pour la prochaine année, aura lieu au bureau, MARDI, 2 janvier 1866, de 10 à 12 heures du matin [illegible].

NOUVEAU DEBALLAGE.
Assortiment.

RYBACK.

VENTE EN GROS
De rubans, modes et articles de fantaisie.
LA SALLE DES
MANTEAUX

et cardes. Les marchands et le public peuvent venir à visiter.
JAS RYBACK,
25 nov—1m Rue du Canal No 1[illegible].

BAZAR DE VETEMENTS
A LA MODE.
ROBERT PITKIN
13 et 15....Rue du Camp....13 et 15
(Vis-à-vis l'entrée des Dames au City Hotel)
Grand Assortiment de
VETEMENTS
Confectionnés à la Mode,
DERNIER GENRE.
Vêtements pour Adultes et Enfants,
CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de nuit, CALEÇONS, BRETELLES, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, &c.
Malles, Valises, Sacs de voyage et Parapluies.
Vêtements faits sur commande, avec promptitude et dans le meilleur genre. 25nov 1m

CADEAUX
DU JOUR DE L'AN.

GRAND ASSORTIMENT de boîtes, nécessaires, CAVES à liqueurs, boîtes à [illegible], PUPITRES, [illegible] en nacre, BRACELETS, boîtes à cigares, etc. etc.
A vendre par P. MARES & Cie,
16déc—1m No 44 rue Royale

STANISLAS FOURNIER,
60, RUE ROYALE,

PREVIENT sa clientèle qu'il vient de recevoir d'Europe, un bel assortiment d'horlogerie, de bijouterie, qu'il vendra à des conditions très raisonnables.
Réparations de montres et de pendules, le tout garanti.
Vous pouvez trouver chez lui un grand assortiment de montres pour dames et messieurs. 11déc—1m

SORNIO FRERES.
No77........RUE GRAVIER........No77.
Importateurs
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.
Seuls agents, en cette ville,
De la Célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ"
Ils ont toujours un STOCK FRAIS.
16déc—1m SORNIO & FRERE, Rue Gravier No 77

SERPENTS CHIMIQUES.

A VENDRE en gros et en détail par B. LAPLACE, pharmacien, encoignure Champs Elysées et Victoire, vis à vis le dépôt du chemin de fer Pontchartrain.
11déc Bas District.

SUCRE, CIGARES, CONFITURES, &C.

EN débarquement du navire Inglewood, Fanny et Mary C Reeves, de la Havane—
[illegible] caisses sucre blanc, jaune et brun.
[illegible] cigares de marques fines [illegible].
[illegible] pour sucre et tropes.
[illegible] de confitures, gelée et goyave.
A vendre par E. TROISOSOS,
16déc—1m PP Entre Chartres et Vieille Levée

154......Rue du Canal......154.

MME OLYMPE

Informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le steamer Austin et offrira en vente, à partir du 21 courant, un grand assortiment de [illegible] nouveautés d'hiver, chapeaux, coiffures, [illegible], lingeries, dentelles, corsages, &c. &c ; le tout venant des premières maisons de Paris, et choisi par Mme Olympe elle-même, en octobre dernier. 21 nov—1m

Mme SOPHIE SKEUWS,

88........RUE ROYALE........88
COIN BIENVILLE,

A l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient de recevoir un [illegible] de MARCHANDISES NOUVELLES arrivées directement de Paris. Elle a un grand assortiment de CONFECTIONS DE SOIE, de [illegible] [illegible], avec [illegible], des [illegible] de [illegible], chapeaux, [illegible], etc. [illegible].

Madame SOPHIE invite les dames à venir voir son assortiment [illegible]. SOPHIE SKEUWS.

A LOUER DE SUITE

UNE TRES [illegible] rue St-Charles, entre les propriétés [illegible], [illegible] et [illegible] les [illegible]. Plus Hata, Faisan, [illegible].
S'adresser au Comptoir de l'Estée Rouge.

Rosenfeld & Fass.
Crinolines-spirale de la Louisiane
FABRICANTS,
164 & 166....Rue du Canal..164 & 166

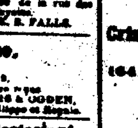

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE.
Toute les personnes de dames [illegible] crinolines [illegible] les plus nouvelles.
Grand assortiment toujours en magasin.
Les marchands de campagne qui voudront les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont priés de venir [illegible].

LA
MAISON RUSTIQUE
EN LOUISIANE,
(*Par Jacques de R...., ingénieur agricole.*)

Formera deux volumes grand in 8o, imprimés à 2 colonnes, et sera accompagnée de plus de 300 DESSINS d'instruments aratoires, animaux, travaux de drainage et d'irrigation, de plans, &c. Le prix, $10 à 20 (PAYABLE D'AVANCE) pour les souscripteurs, sera porté à $20 après la publication. L'ouvrage, DONT LE MANUSCRIT EST ACHEVÉ, sera mis sous presse dès qu'il y aura
—300 SOUSCRIPTIONS—
On reçoit au bureau de ce journal.
A l'[illegible] de Bernard, chez Francis Bouvain, éditeur, et chez les principaux libraires de la ville.
[illegible]

AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues, jusqu'à samedi, 16 du courant, à midi, par la compagnie d'assurance [illegible] pour refaire la maison de M. Randall, [illegible], au coin des rues [illegible].
Nlle-Orléans, 9 Décembre 1865. 16déc—7

Dépôt de Cigares
A la Louisianaise.

M. EDGAR DELERY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt de cigares, cigarettes, tabac à fumer, &c, rue Royale, 174, entre Orléans et Ste Anne. 9 déc—1m

Sociedade Portugueza de Beneficencia

Società Italiana
DI MUTUA BENEFICENZA.

PROGRAMMA D' UNA SCUOLA ITALIANA.

Sotto gli auspici e coi fondi della Società Italiana di mutua beneficenza una Scuola Italiana è istituita in Nuova Orleans.

Essa sarà aperta nel corso del prossimo anno scolastico. L' epoca precisa dell' apertura della Scuola sarà indicata con prossimo avviso. Il locale della medesima è in strada San-Luigi, No. 25, angolo Chartres.

La scuola sarà unicamente pei maschi.

Vi saranno ricevuti indistintamente non solo i figli degli italiani od oriundi d' Italia, dimoranti nello Stato della Luigiana, ma anche degli oriundi di paesi in cui si parla la lingua italiana.

L' insegnamento sarà gratuito; ma soltanto pel costo dei libri e oggetti di burò è stabilita la seguente prestazione mensile :

1. Pei figli e fratelli minori di tutti i membri della Società, un dollaro ;
2. Per tutti gli altri, due dollari.

La scuola sarà aperta tre volte per settimana la sera, secondo un orario da fissarsi.

L' anno scolastico non sarà mai più di dieci mesi.

Vi saranno uno o più maestri secondo il numero degli alunni.

La Scuola sarà divisa in due classi, secondo la capacità dei discepoli. Ognuna delle due classi avrà una ora e mezzo di lezione nelle tre sere.

L' insegnamento, sinchè le risorse della Società non le permetteranno di dare alla istituzione un impianto più vasto, sarà limitato ai seguenti capi : Grammatica, Sintassi e Composizione italiana ed inglese, Elementi di Geografia universale e Geografia d' Italia; Aritmetica; Sistema di pesi e misure americano e italiano; Catechismo.

In un giorno d' ogni anno e propriamente alla vigilia della Festa Nazionale dello Statuto, avranno luogo esami innanzi all' Assemblea Generale della Società ed ai parenti degli alunni, con distribuzione d' un numero conveniente di premi ai più meritevoli.

Un apposito regolamento provvederà alle condizioni interne, al modo d' insegnamento ed alla disciplina della Scuola, la quale rimarrà sempre sotto l' ispettorato d'una commissione nominata dalla Società.

Per maggiori informazioni dirigersi al Consolato di S. M. il Re d' Italia, strada Rempartz No 25, od al Presidente della Società Italiana Signor Angelo Lanata, strada Vecchia Levée No 69. 11 nov 1m

LES MEILLEURS CADEAUX
DE NOEL
ET
DU JOUR DE L'AN
SONT LES
PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !
En vente chez
FRANCIS BOUVAIN,
62 rue Bourbon (à la Plume de Bronze).

Le plus grand assortiment de PLUMES EN OR qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

Ces plumes sont garanties, sur facture, de 18 carats, et sont d'une durabilité inaltérable.

Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

Pour obtenir des plumes VERITABLEMENT BONNES, AU DETAIL, à prix fixe marqués en CHIFFRES CONNUS, ou à la douzaine, avec une déduction convenable, VENEZ EXAMINER L'ETALAGE ! ! !

Vous pourrez envoyer les plumes avant de les acheter, ou même les ECHANGER, si après quelques jours d'essai elles ne sont pas à votre convenance.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
30 nov—8 PP

Consolato Generale d' Italia.
AVVISO.

Nuova Orleans, 5 Dicembre 1865.

I SUDDITI di S. M. il Re d'Italia dimoranti nella giurisdizione di questo Consolato Generale, sono informati che le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible]

Il Cons. Gen.
16déc—1m 2 po FERDINANDO DE LUCA.

Le Dr JUST TOUATRE
Docteur en médecine de la Faculté de Paris,
EX-CHIRURGIEN DE LA MARINE IMPERIALE.
A l'honneur d'annoncer son arrivée à la Nlle-Orléans.
Domicile et cabinet de consultation
200........Rue Royale........200
Consultations de midi à 2 heures.

Plantation à louer.

LA grande plantation à cannes, ci-devant appartenant à Walter Jourdan Jacob, située sur la rive [illegible] St. Jacques, rive gauche, à 64 milles de la ville, mesurant 12 arpents de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, contenant 400 arpents de terre cultivable [illegible].
Pour de plus amples informations s'adresser à GERHARD TURPIN, No [illegible] rue de la Vieille Levée.

BRIQUES DU PAYS.

1,500,000 Briques du pays, 1re qualité,
A vendre par lots au gré des acheteurs.
C. CAVAROC & Co
16déc 6f 116 rue Royale

VINAIGRE DE VIN BLANC.

20 Barils Vinaigre de vin blanc, en débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux.
A vendre par C. CAVAROC & Co
16déc 6f 116, rue Royale

COGNAC.

EN débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux—
25 quarts cognac Achille Pasty, 1814
25 caisses do Coq Père & Fils 1863
A vendre par C. CAVAROC & Co
16déc 6f 116, rue Royale

SARDINES A L'HUILE.

EN débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux—
[illegible] caisses sardines à l'huile, de 1865, marque de Nantes.
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale

HUILE D'OLIVE DE J. PLAGNIOL.

EN débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux—
[illegible] caisses huile d'olive J. Plagniol, 1re [illegible]
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

VIN ROUGE EN CAISSES.

EN débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux—
[illegible] caisses vin rouge Château [illegible]
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

VIN BLANC EN CAISSES.

300 Caisses vin blanc Château de Carbon.
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

BARRIQUES VIN ROUGE.

EN débarquement du navire Harrisburg, venant de Bordeaux—
[illegible]
A vendre par C. CAVAROC & Co, 116 rue Royale.

SOCIETE FRANÇAISE
de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

Rapport annuel.

Messieurs—Le conseil d'administration ayant achevé de la mission que vous lui avez confiée le 27 novembre 1864, a l'honneur de vous rendre compte de la gestion [illegible] du mouvement de votre caisse et des diverses opérations administratives [illegible] aujourd'hui.

Comité de finances.

La balance en caisse au 27 novembre 1864 était de		$1,467 00
Le montant des recettes pour l'année expirée comprenant collections, admissions, [illegible]		16,304 25
Formant un total de		$17,[illegible]
Nos dépenses pendant la dite année, suivant comptes à l'appui, comprenant dépenses de l'asile, du docteur, pharmacien, cours donnés aux sociétaires, frais d'actions, billets, &c		$14,369 75
Balance en caisse ce jour		$3,[illegible]
dont n'ayant pas cours	$1,[illegible] 37	
ayant cours	2,436 97	

Dettes de la Société.

La balance des actions à payer le 22 novembre 1864, était de	$6,[illegible]
Donné ou payé pendant cette année	1,[illegible]
Dette totale de la Société	$7,[illegible]

Actif de la Société.

Estimation des meubles et immeubles appartenant à la Société, suivant inventaire fait le 12 novembre 1865		$45,287 15
Comme suit : Propriété comprenant l'asile et les divers bâtiments, ainsi que les terrains appartenant à la Société	$40,[illegible]	
Mobilier, lingerie et divers ustensiles renfermés dans l'asile	4,887 15	45,287 15

Comité d'admission.

Le [illegible] novembre 1864 la Société se composait de [illegible] membres y compris les veuves et fils de sociétaires, soit	988
Les admissions de cette année se sont élevées à	332
Formant un total de	1170
Nous avons eu cette année :	
Démissionnaires	16
Décès à l'asile	11
do à domicile	3
De radiations dans les assemblées générales	52
Formant un total de	[illegible]
Membres restant ce jour	1088
Comme suit :	
Membres honoraires	2
Fils de sociétaires	5
Veuves	9
Membres actifs	1062

Comité de Secours.

Le Rapport qui nous a été adressé par M. le Docteur J. Beugnot constate que 353 sociétaires malades ont été admis à l'Asile et y ont séjourné 4474 journées. Nous avons à regretter la perte de 14 de ces malades, dont 3 ont été guéris et 3 restent en traitement.

Les sociétaires soignés à domicile sont de 738 malades lesquels ont nécessité 2797 visites.

En terminant ce rapport nous sommes heureux Messieurs, de constater que la situation de notre Société devient de plus en plus prospère grâce au dévouement et à la bonne harmonie qui règnent parmi ses membres ; nous avons diminué la dette de la Société depuis l'année dernière de $1140, et nous avons à constater une augmentation de 167 sociétaires.

Le Conseil espère Messieurs, que l'année prochaine, à pareille époque, vous serez à même de constater de nouveaux progrès dans notre Société.

Par ordre du Président. G. BOUÉ, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée Générale du 26 novembre 1865.

A l'assemblée tenue ce jour le comité suivant a été nommé pour procéder à l'élection,
Conseil d'honneur.
L. DUPEYRON, Président.
A. CHARVET, Vice-Président.
P. CRABITES, Secrétaire.

Les personnes suivantes ont été élues :
Président, M. JOSEPH GIROD, rue Dumaine, 72.
Vice-Président, E. JOSEPH PROTOT, rue Dryades, 146.
Trésorier, M. J. J. BONNAFFE, rue de la Levée No 11.
Secrétaire, M. GUSTAVE BOUÉ, rue Orléans, 128.

Administrateurs.
Comité de Finances.
MM. A. PARIS, rue Bourbon, 36.
J. CHAUVET, rue St-Philippe, 223.

Comité de Secours.
MM. JH LEBLANC, Vieille-Levée, 265.
J. BODWEITZER, rue Royale, 165.
A. DUDOUSSAT, coin Royale et St-Louis.
F. MACOU, coin Royale et Barracks.
A. GRANDAUAM, rue Dauphine, 363.

Comité d'Admission.
MM. S. BONNAFFON, Vieille-Levée, 231.
E. E. DANTI, rue Ursulines, 201.
Signé : L. DUPEYRON, Président.
J. CHARVETS, Vice-Président.
P. CRABITES, secrétaire.

Pour copie conforme. G. BOUÉ, secrétaire.

Dans sa séance du 5 de ce mois le nouvelle administration a élu :
Médecin Principal, M. J. BEUGNOT, coin St-Louis et Bourgogne.

Pharmaciens.
MM. J. CZARNOWSKI, rue Poydras, 172.
E. GAMOTIS, coin Rempart et Hôpital.
E. LEGRIN, coin Marais et St-Philippe.
A. SOULE, coin Conti et Bourgogne.
A. SCHREINER, coin Vieille-Levée et Hôpital.
J. BARTHE, coin Dauphine et Hôpital.
O. ROBIN, coin St-Anne et Villeré.
ROUSSEAU, coin l'Union et Miro.
E. LAPLACE, coin Champs Elysées et Victoire.
J. GRAMBOIS, coin Esplanade et Craps.
WEBER, coin Villeré et Mandeville.
C. DE MONSABERT, rue Marais, 357.
L. CANTEL, coin Bourbon et Douane.
Collecteur, M. P. CHABERT, rue Chartres, 224.
Gardien de l'Asile, M. J. B. LECLERC.
Pour le remplacement du Dr. BEUGNOT, M. le Dr. MAR-MILLION, rue [illegible], Médecin adjoint.
Par ordre du président.
G. BOUÉ, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, le 8 décembre 1865. 3déc—10,11,12

Hôtel F. SIMON, Dr. ELECTRICIEN
Diplômé.—Récemment de St Louis—
187......RUE DE LA DOUANE......187
Entre les rues Bourgogne et Remparts.

Le Docteur E. F. SIMON, après dix années d'études sur les propriétés médicales de l'Electricité, est parvenu à soumettre cet agent puissant à la cure de presque toutes les maladies, et principalement des affections provenant de l'affaiblissement ou de la désorganisation du système nerveux, de l'appauvrissement du sang ou de sa mauvaise circulation, et de l'engorgement des vaisseaux. [illegible] Rhumatismes de toutes espèces, Paralysie, Maux de tête, Migraines, etc., la Névralgie, les Maladies du Foie et de la rate, [illegible], etc.

Et en général toutes les maladies sur lesquelles les [illegible].

Le Docteur E. F. SIMON applique l'Electricité d'après un système scientifique et rationnel, SANS CHOCS ET SANS DOULEURS. 16nov—?

BOIS DE CHAUFFAGE
de Chêne, platane, frêne, olivier et cyprès

DEUX MILLE CORDES à vendre en gros et en détail, livrées à domicile, par
B. PRADEL, No 44 rue St-Charles,
Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.

AUX FAMILLES.— Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. Le soussigné vend à un prix bon marché, au comptant. Les ordres laissés chez M. Cornibé, 11 rue Ste. Anne, où chez M. Pradel lui-même, au dépôt de bois, seront exécutés avec promptitude. [illegible].

L. BRETON,
Successeur de L. BINOCHE & Cie,
30 rue de Chartres, encoignure Douane,

A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir directement de Paris et de Lyon un grand assortiment de marchandises d'hiver, telles que soieries de toutes nuances, popelines unies et façonnées, lainages pour robes, chapeaux pour dames et enfants, châles, coiffures, fleurs, plumes, lingerie, confections en tous genres, dentelles, valenciennes, rubans, gants, [illegible], ganterie, etc. etc.

Qu'il vendra aux prix les plus modérés.

MEDICAMENTS SPECIAUX
Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes ; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.
E. BATTIER, pharmacien
encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.
E. BATTIER, pharmacien,
encoignure Dauphine et St-Pierre.

O. E. GRAHAM & CO.
139......RUE GRAVIER......139
Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches étrangères et du pays— agent de "York Steam Flax spinning Company" de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le grand stock qu'ils ont actuellement en magasin, qui renferme, entre autres, toiles écrues et blanches, [illegible], toiles à voile, toiles d'emballage, [illegible], [illegible], etc.

Entrepôt de Tapis,
No. 19......Rue de Chartres......No. 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que :
MEDAILLONS, velours, [illegible],
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres [illegible],
[illegible] blanches, rouges, à carreaux, &c
[illegible] de toutes les largeurs [illegible].

VENTE A L'ENCAN,

Succession de Boulogne.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 16 décembre 1865, à 1 heure P. M., dans les magasins Nos 56 et 57, rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—[illegible] de la succession de Boulogne.
Conditions—comptant. 16déc

Bœuf mariné et langues de bœuf.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 16 décembre 1865, à 10 heures du matin, au No 47 de la rue des Magasins, pour cause d'avarie [illegible] barils de bœuf salé, 25 do langues de bœuf.
Conditions—comptant. 16 déc

Pommes. Pommes. Pommes.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 16 décembre, à 1 heure et demie P. M., sur la Levée, Second District, entre les rues Bienville et Conti—
124 barils de pommes.
Conditions—comptant. 16déc

Lime. Lime. Lime.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, seize décembre 1865, il sera vendu à deux heures et demie du matin, au No 47 de la rue des Magasins— [illegible] barils de lime [illegible].
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 16déc

Beurre. Beurre. Beurre.
Par D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, seize décembre 1865, à [illegible] et demie, aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—
33 firquins de beurre de Goshen.
Conditions—Comptant. 16déc

Vente par les Gardiens du Port.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nlle-Orléans, pour le compte de qui il appartiendra, samedi, 16 décembre, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins.
A bord du steamboat St Louis
Le Rocco, 6 paniers [illegible].
Sheily, Moore & Co. [illegible].
C. E. Kunkling, 1 [illegible].
Conditions, comptant, en billets du Trésor. 16déc

Vente par les Gardiens du Port.
Par D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, par ordre et sous la surveillance des gardiens du port de la Nlle-Orléans, pour le compte de qui il appartiendra, samedi, 16 décembre, à 11 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—8 dans un carreau [illegible], 3 dons, [illegible], 1 demi, [illegible].
Conditions : Comptant. 16déc

Succession de feu Juan Ignacio de Aguña— Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 16,839.

Une excellente habitation à sucre, située à la Grand Isle, Barataria, divisée en 51 morceaux de terre ayant chacun 1 arpent de face sur une profondeur qui s'étend au Golfe du Mexique à la Baie Caminada.—Egalement, un magnifique magasin en briques, à trois étages, à ce sauce de [illegible], situé au No 21 de la rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres et occupé actuellement par W. F. Waldo, marchand de pianos, cuir, &c.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 64.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er décembre 1865, dossier de la Cour No 16,839, il sera vendu, à l'encanteur public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, 9 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue [illegible], entre les rues Canal et Douane, les propriétés dépendant de la succession de feu [illegible], savoir :

1o—HABITATION A BARATARIA.—Une certaine habitation de terre [illegible] [illegible], avec toutes les bâtisses et [illegible]. [illegible]

Succession de Joseph Anthoine
No 25787.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau No 64, rue Royale

SAMEDI, 30 décembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible] :

UN terrain situé dans le Troisième District, [illegible], Canal, [illegible].
Conditions : Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
L'acte de vente par devant Adolphe Boudousquié, notaire public.

AVIS JUDICIAIRES

Le St. M. Darby & A. C. Tremontet contre leurs créanciers et les créanciers de Darby & Trémontet.

ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Paroisse d'Orléans—Avis est donné [illegible] par le présent, aux créanciers des insolvables ci-dessus [illegible] de comparaître à la Cour [illegible].
E. H. LEHMANN, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans—William Wallace Farwell et Gilbert Farwell [illegible], insolvables [illegible].
A. WOOLFLEY, Greffier.

L. E. PERROUX vs HIPOLYTE BIENVENU.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 16,838—En vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan public, SAMEDI, 6 janvier 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les biens suivants, savoir : [illegible] de la ville de la Nouvelle Orléans, [illegible].
ANT. CHALAIRE, shérif.

L. M. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201 ......RUE DE CHARTRES...... 201